

huit mois, suivant l'état de sa santé de la mère et de l'enfant.

Pour sevrer les enfants, on diminue progressivement l'allaitement, puis on le supprime complètement, en séparant, pendant quelques jours, l'enfant de sa nourrice.

CRIS DES ENFANTS.—Les cris des enfants sont souvent occasionnés par des souffrances : par la *fièvre*, alors, ils agitent les bras et la tête; par des *coliques*, dans ce cas, ils remuent les jambes; le *froid*, la *chaleur*, les *temps orageux*, une gêne dans le vêtement ou dans le lit, provoquent souvent aussi les cris des enfants. Mais la cause principale est la *faiblesse des mères* qui donnent souvent à leurs enfants des exigences bien inutiles.

OBSERVATIONS ET EXPÉRIENCES

Rappeler que le lait est un aliment complet; il renferme en effet des aliments plastiques : caséine (fromage) et lactine; de la matière grasse : crème (beurre); du sucre; des sels minéraux et en particulier des phosphates.

Faire remarquer que la matière minérale des os renferme du phosphate : de là l'utilité de l'addition des phosphates solubles dans l'alimentation des nourrices et des enfants.

Indiquer les inconvénients qui résultent de l'usage prématuré d'aliments que l'estomac des enfants est incapable de digérer ou qu'il ne digère que difficilement : constipation, diarrhée, convulsions.

Société de Saint-Vincent de Paul

(suite)

VŒUX ÉMIS PAR LE CONGRÈS

1^o Que les conférences attirent dans leur sein les jeunes gens instruits, les membres de la classe aisée ainsi que ceux des classes dirigeantes.

2^o Que partout où la chose sera jugée possible, on établisse dans les maisons d'éducation des conférences de Saint-Vincent de Paul.

3^o Que les conférences aient lieu régulièrement toutes les semaines de l'année.

4^o Que les confrères se préoccupent de répandre parmi eux et parmi leurs pauvres les bonnes publications pour combattre l'ignorance religieuse et balancer l'influence de la mauvaise presse.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 9 janvier courant (1897), de nommer M. Zéphirin Charette, commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte-Agathe-des-Monts, comté de Terrebonne, en remplacement du révérend M. S.-A. Moreau, absent. 279

Le Code catholique ou Commentaire du Catechisme Provincial

Prix, franc de port : Broché, 55 centims l'exemplaire; Relié, 75. En vente chez MM. Chaperon, rue de la Fabrique; Foignes & Wiseman, rue St-Joseph, Québec; J.-A. Langlais & Fils, Québec; Bauchemin & Fils, 256, rue St-Paul, Montréal; Calieux & Derome, rue Notre-Dame, Montréal; Granger & Frères, rue Notre-Dame, Montréal.

Pour prix de gros, s'adresser au bureau de la Semaine Religieuse de Québec, Cap-Santé.

Aussi, DIRECTOIRE DU SERVANT DE MESSE. — Prix : 25 cts la doz.

Leçons d'Anglais d'après la Méthode Naturelle

60 leçons avec un appendice contenant les principes généraux de la prononciation et des remarques sur les défauts les plus communs, par J. Ahern, professeur d'anglais à l'École normale Laval.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou en s'adressant à J. AHERN, École normale Laval. Prix 50 cts.

“ Manuel de droit civique ”

MANUEL DE DROIT CIVIQUE, édition pour les écoles normales, les collèges classiques et les académies. Volume de 414 pages ornées de cartes et de gravures. Prix : \$5.40 la doz. et 60 cts l'unité. S'adresser à J.-A. Langlais & Fils; en vente chez tous les libraires.

MANUEL DE DROIT CIVIQUE, édition pour les écoles modèles et les écoles élémentaires. Volume de 240 pages ornées de plusieurs gravures. Prix : \$3.50 la doz., \$18.00 le cent et 25 cts l'unité.

S'adresser à J.-A. Langlais & Fils, rue St-Joseph, Québec, et en vente chez tous les libraires.

AVIS

Messieurs les libraires et les marchands qui vendent mes livres devront à l'avenir s'adresser à M. C. Darveau, imprimeur dans la Côte Lamontagne, pour s'en procurer. Je l'ai chargé de la vente de tous mes ouvrages et de la perception de l'argent,

J.-B. CLOUTIER,